



## **PROJET DE FONCTIONNEMENT**

### **CAMPS COMMUNAUTAIRES LOIRE SEMENE**

#### **Préambule communautaire :**

Première compétence d'envergure exercée la Communauté de Communes Loire Semène, l'enfance jeunesse demeure un axe fort de la politique communautaire.

Les camps communautaires rappellent les valeurs éducatives soutenues par les élus Loire Semène. Ces valeurs sont présentes dans nos structures d'accueil sur le territoire, du plus jeune jusqu'aux adolescents ; par ce regard croisé nous accompagnons vos enfants tout en respectant la place de la famille, premier acteur de l'éducation de l'enfant.

Ce projet de fonctionnement est un véritable outil pour l'ensemble des personnes qui élaborent, encadrent et participent à nos séjours (directeurs, animateurs, partenaires et familles).

Trois axes principaux porteurs de nos valeurs, conduisent nos actions et permettent « d'accompagner vos enfants » : le vivre-ensemble, l'autonomie et la découverte.

Souvent perçues par les jeunes comme une fin en soi au séjour, les activités dominantes proposées par les camps communautaires sont un moyen permettant de réaliser notre projet (et rendre également nos séjours attractifs auprès des jeunes).

Les camps communautaires ouvrent une autre dimension de l'accueil de l'enfant et du lien avec sa famille, un service qui contribue à développer le lien fondamental avec les familles de Loire Semène.

## LE PROJET EDUCATIF

### 1- Valeurs et finalités :

- **Vivre-ensemble**

Qu'est-ce que « le vivre ensemble » :

D'une manière générale, ce vivre ensemble est une dimension indissociable de la notion d'éducation et de citoyenneté.

Dans un séjour vacances, il s'agit d'un état de fait pour les enfants et les adultes, on « vit ensemble »

Vivre ensemble c'est aussi l'occasion de formuler de manière explicite des objectifs pédagogiques particuliers et de mettre en place des actions pour apprendre à construire avec d'autres, à développer la solidarité, la coopération, à exprimer son point de vue, à maîtriser ses sentiments, ses émotions (jalousie, frustration...), à travailler sur soi (savoir dire les choses, savoir recevoir les choses qu'on me dit), à agir avec d'autres ; assumer la notion de choix et de décision au sien d'un collectif.

On peut dire que vivre ensemble nécessite des savoirs et de savoir-faire spécifiques qui favorisent les relations avec autrui, et le comportement dans un groupe. Ces acquisitions se font par étapes tout au long des années d'expérience de l'enfant que ce soit dans sa famille et /ou dans les divers espaces d'accueils (école, crèche, club de sport, école de musique, centre de loisirs...).

Les camps de vacances sont certainement l'un des lieux dans lesquels un travail approfondit peut se mettre en place autour de cette valeur du « vivre ensemble ».

- **Accompagner l'enfant dans son autonomie**

La notion d'accompagnement renvoie « à faire avec » et non pas « faire à la place ».

Ce concept est au cœur des pratiques professionnelles soutenues par Loire Semène.

C'est dans le respect de chaque enfant et de confiance respective que cet accompagnement est développé dans les séjours vacances et encourage ainsi une démarche d'autonomie.

L'autonomie est la capacité de quelqu'un à ne pas être dépendant d'autrui. L'autonomie ne se décrète pas, elle s'acquiert.

Selon les enfants (âge, maturité, investissement, comportement), les étapes seront très différentes et le rôle des adultes sera déterminant dans la réalisation de cet objectif (mise en place d'outils et d'un fonctionnement adapté).

Chez les plus jeunes, cet accompagnement vers l'autonomie se traduira au quotidien : acquérir les gestes d'hygiène du quotidien, prendre des décisions autour de choix simples, connaître ses propres besoins et être capable de les exprimer, etc.

Chez les plus grands, notre enjeu est de favoriser leur autonomie afin qu'ils deviennent acteurs de leur séjour. Cela pourra passer par le choix de la chambre, des activités, des temps libres, des règles collectives.

- **Des séjours pour découvrir et s'épanouir ...**

Les camps communautaires permettent aux jeunes de sortir de leur quotidien :

Les enfants et les jeunes s'éveillent à la nouveauté en toute simplicité.

Un éveil des sens qu'ils pourront renouveler et transmettre à leur retour.

Puisque nous nous distinguons des milieux éducatifs habituels (famille et école), la notion de plaisir doit être centrale et permanente sur tous nos séjours.

Nous y veillons en adaptant le contenu des séjours (choix des activités, pratique loisir...), par la mise en place régulière de temps d'animation "traditionnelle" ainsi que par une gestion adaptée des temps libres et de la vie quotidienne.

L'équipe d'animation joue également un rôle essentiel pour rendre "l'ambiance" du séjour la plus agréable possible et permettre l'accomplissement de cet objectif.

## **2- Nos objectifs :**

Les camps que nous proposons sont des lieux d'éducation, de découvertes et d'apprentissages.

Nous cherchons à faire vivre aux enfants et aux adolescents de vraies vacances alimentées d'activités variées dans un cadre de vie épanouissant.

Un objectif général :

Vivre des expériences simples et enrichissantes, sources d'expériences et d'épanouissement

Cet objectif général est le fondement de nos séjours.

Des objectifs intermédiaires

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances.
- Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble ».
- Amener l'enfant à prendre conscience des effets de ses actes sur l'environnement.
- Favoriser une prise de parole responsable.

## **3- Nos orientations éducatives :**

L'éloignement, la séparation avec la famille, favorise une adaptation à de nouveaux repères et habitudes, permet de multiples apprentissages. Dans ce cadre-là, les séjours vacances sont des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale, culturelle et collective. Nos choix d'orientations pédagogiques cherchent à répondre à la diversité des jeunes et des situations rencontrées.

Ces orientations éducatives sont au cœur du projet éducatif communautaire :

A/ Assurer le bien-être de l'enfant et du jeune :

- 1/ garantir sa sécurité physique, morale et affective
- 2/ promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la santé
- 3/ respecter son rythme
- 4/ garantir un accueil de qualité en respectant les différences
- 5/ être des lieux d'éveil
- 6/ favoriser les échanges, le relationnel, l'implication et le soutien et l'accompagnement de la cellule familiale : écoute, conseil, médiation

B/ Participer à la construction de sa personnalité :

- 7/ par son ouverture d'esprit : lieu d'éveil, de sensibilisation
- 8/ par la découverte et l'expression : développer différents moyens d'expression : découvrir, manipuler, transformer des matériaux pour développer le sens pratique, l'ingéniosité
- 9/ en forgeant sa propre réflexion, en stimulant son sens critique
- 10/ en lui donnant le sens des valeurs morales et sociales : liberté, amitié, égalité, respect d'autrui et des biens, solidarité, paix
- 11/ en lui donnant le goût des choses simples, le sens du service et le sens de l'effort
- 12/ en participant à la vie en groupe : par l'intermédiaire du jeu, du sport, des sorties, des camps, apprendre aux jeunes à se rencontrer, à s'écouter, à se respecter, à établir des règles de vie, à s'organiser

C/ L'aider à prendre toute sa place dans la société :

- 13/ en éveillant son sens de la responsabilité individuelle et collective
- 14/ en facilitant l'acquisition de l'autonomie, en encourageant la socialisation, la vie collective et le respect des autres
- 15/ en favorisant l'ouverture sur son territoire et sur le monde, les échanges, en établissant des relations sociales, en développant l'esprit de curiosité
- 16/ en promouvant les valeurs de citoyenneté, en éveillant les enfants et les jeunes à la vie en société dans l'objectif de devenir les adultes-citoyens de demain
- 17/ en favorisant l'accès à la culture
- 18/ œuvrer pour une prise de conscience environnementale chez l'enfant, dès son plus jeune âge, de ses actions, de ses impacts, afin de l'amener vers un comportement éco-citoyen

#### **4- Les pratiques**

Les pratiques des professionnels sont source de modèle et de repères pour les enfants.

Elles relèvent de postures spécifiques de nos équipes d'animation.

Ces équipes exercent majoritairement au sein de nos structures d'accueil.

Un « esprit d'équipe » est indispensable et se construit tout au long des pratiques professionnelles.

Nous invitons nos équipes à se questionner et développer des pratiques pédagogiques adaptées, développer « un esprit d'équipe » au sens large.

Toute l'équipe d'encadrement s'investit dans les pratiques suivantes :

L'écoute et le dialogue : Pour prendre en compte l'avis et la parole de tous, les personnels d'encadrement de nos séjours doivent savoir faire preuve d'empathie, mais aussi d'analyse et de discernement. C'est ainsi qu'ils seront le mieux à même de comprendre la parole des jeunes. L'aptitude des animateurs et directeurs à l'écoute est enrichie par la formation tout au long de l'année.

L'observation : Elle est l'un des fondements des pédagogies actives qui permet de relever les indicateurs et les informations non-dites au cours des activités et d'évaluer les situations d'éducation. L'enfant a besoin d'être regardé autant que l'adulte a besoin d'être écouté. Cette posture demande une connaissance du comportement de l'enfant.

L'adaptation : Chaque jeune, chaque situation éducative est différente. C'est pourquoi un professionnel doit, à chaque instant, s'adapter et adapter ses pratiques afin de répondre et d'agir au mieux lors des temps éducatifs.

Le respect : professionnel bienveillant, soucieux du respect du cadre établi, faisant de lui un référent pour l'enfant.

#### **5- L'équipe d'encadrement**

Les orientations éducatives que nous venons de définir sont mises en œuvre par les acteurs de la Communauté de Communes.

Les membres de l'équipe d'encadrement s'engagent à mettre en œuvre projet pédagogique correspondant à l'ensemble de ces valeurs.

Chaque membre de l'équipe d'encadrement doit :

- Se questionner sur ses valeurs, ses idées, ses acquis, ses habitudes, les situations qu'il rencontre afin de pouvoir faire évoluer ses pratiques.

Il doit posséder et mettre en œuvre au quotidien des connaissances en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'une pratique des phénomènes relationnels (vie de groupe) qui rendent possible ses tâches éducatives non seulement auprès des enfants mais aussi au sein de l'équipe dont il est membre.

- Être disponible pour tous les jeunes.
- Pratiquer l'écoute.
- Dialoguer avec confiance et complémentarité.
- Instaurer une organisation de vie collective favorisant le développement harmonieux de la personnalité de l'enfant.
- Instaurer une relation pédagogique associant l'enfant à l'acte éducatif.

## **6- Nos activités**

Nos valeurs ainsi que nos orientations éducatives prennent forme pédagogiquement à travers les activités que nous proposons dans le cadre des vacances collective.

Nos équipes d'encadrement cherchent à adapter au mieux le choix des activités de façon à ce qu'elles répondent aux attentes, désirs et besoins de l'âge des jeunes et ce en fonction de leur développement.

Ces activités devront tenir compte des aspects réglementaire et sécuritaire. Une forte demande d'activités variées, parfois en vogue, existe toujours. Mais derrière cet apparent consumérisme, demeurent d'autres attentes, souvent d'ordre relationnel (« se faire des copains, disposer de son temps, découvrir et se découvrir... »). L'activité reste un moyen et non une fin. Cela engage nos équipes à faire évoluer les activités choisies par les jeunes vers des projets qui favorisent l'exercice de leur pouvoir de décision. Nous restons ainsi fidèles à nos orientations pédagogiques relevant de la psychosociologie qui conduit à faire de tous les membres d'un projet.



## REGLEMENT INTERIEUR DES CAMPS COMMUNAUTAIRES

### CONDITIONS D'ACCES :

Les camps communautaires Loire Semène sont accessibles pour les familles du territoire et hors territoire. Les pré inscriptions et les inscriptions se font en deux périodes, les conditions d'âge seront établies en fonction de chaque séjour. Aucune dérogation ne pourra être accordée et ce en raison de la réglementation en vigueur. Pour bénéficier de ces prestations, les responsables légaux doivent procéder à une préinscription administrative sur une période donnée, sur le Portail Famille et une inscription lors des dates communiquées. Un email de confirmation de la demande sera adressé aux familles.

### TARIFICATION, FACTURE ET PAIEMENT :

#### - Tarification des séjours :

La participation des familles est fixée à partir des quotients familiaux ; Seule une raison médicale validée par la Communauté de Communes et sur présentation d'un justificatif original permettra d'effectuer un remboursement partiel ou total du prix du séjour.

Le solde devra être réglé sur facturation après le séjour.

#### - Règlement des factures :

Les familles régleront les frais auprès du Trésor Public

### RESPONSABILITE :

#### - Conditions générales :

Les responsables légaux sont tenus de respecter les horaires de départ et de retour. En dehors des horaires précisés par les responsables des séjours, les animateurs ne peuvent en aucun cas reconduire les enfants à leur domicile. Lors d'un retour de séjour, seules les personnes majeures autorisées par le responsable légal pourront venir les chercher. Une pièce d'identité sera demandée, par l'équipe d'animation. Les enfants de plus de 16 ans pourront être autorisés à rentrer seuls que si l'autorisation parentale et la décharge de responsabilité est dûment renseignée et signée.

En cas de vol ou perte d'objets personnels, l'organisateur et la Communauté de Communes déclinent toutes responsabilités. En conséquence, il est donc recommandé d'éviter d'emmener des objets pouvant attirer la convoitise. (Bijoux, portables, tablettes ...)

## • L'HYGIENE ET LA SECURITE :

- Condition générale :

La Communauté de Communes s'engage à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Tout enfant sujet à une température supérieure à 37°5 C ou d'un état de santé incompatible avec la vie en collectivité ne pourra pas effectuer le départ. Les enfants souffrant d'une maladie contagieuse devront présenter un certificat médical récent indiquant clairement l'aptitude et la non-contagion, avant le départ en séjours.

A l'exception de l'assistante sanitaire, le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament à un enfant, même sur présentation d'une ordonnance ou d'une décharge de responsabilité, sauf dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). En cours de séjour, un enfant malade ayant une température supérieure à 37.°5 C sera systématiquement amené chez le médecin. Pour tout incident plus important, les parents seront aussitôt prévenus. Le responsable fera appel aux services de secours, pour une prise en charge de l'enfant.

- L'accueil des enfants PAI : Les enfants présentant une nécessité de soin et/ou de surveillance particulière, ayant une allergie ou une intolérance alimentaire sont accueillis en séjours si leur situation n'est pas incompatible avec la vie en collectivité. Lors de la préinscription, les titulaires de l'autorité parentale doivent impérativement signaler tout élément relatif à la santé de l'enfant et le préciser sur la fiche sanitaire. Un Protocole d'Accueil Individualisé sera établi.

L'ensemble des frais de santé ou de rapatriement seront à la charge de la famille.

Chaque enfant devra bénéficier d'une responsabilité civile établie et renseignée par la famille.

## • REGLES DE VIE :

- Le tabac et les autres substances :

La loi Evin régit d'une part, l'interdiction pour les mineurs d'acheter du tabac sous toutes ses formes et d'autre part, l'interdiction aux citoyens de fumer dans certains espaces publics :

- Interdiction formelle d'acheter du tabac sur place
- Respect et application des consignes émises par le directeur du séjour

L'achat, la consommation et la détention d'alcool ou de stupéfiants sont des délits pénaux. Ils sont donc proscrits sur la totalité du séjour.

-Les Objets personnels :

Tout objet jugé dangereux par l'organisateur est interdit. Il sera immédiatement confisqué et remis à la famille lors d'un entretien.

Les objets de valeur sont déconseillés durant le séjour (Bijoux, Multimédia...) L'argent de poche sera autorisé ou non par le responsable du séjour, cette information sera transmise lors de la réunion d'information aux familles.



Téléphone Portable : Ils sont autorisés dans les séjours dédiés au groupe des 12/ 14 ans et 15 /17 ans, cependant leur utilisation reste limitée et sera à l'appréciation de l'équipe d'animation. Ils ne sont pas autorisés sur les temps d'activités et doivent être mis en mode silencieux. Ces objets restent placés sous la responsabilité des parents qui les ont autorisés. La Communauté de Communes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets.

- Le non-respect de la mixité :

La réglementation interdit la mixité dès l'âge de 6 ans dans les espaces tels que : chambres, tentes, sanitaires et douches, vestiaires...Toute transgression fera l'objet d'un rappel au cadre ou d'une sanction et selon les circonstances d'un appel aux familles. Le non-respect de cette réglementation relève d'un délit pénal.

- Rapatriement disciplinaire – attitudes et délits :

En cas de vols, les auteurs des faits seront sanctionnés et les familles seront prévenues par la coordination des séjours. Un rapatriement disciplinaire pourra être mis en place suite à des comportements délictueux ou inappropriés à la vie en collectivité. La totalité des frais engagés seront à la charge de la famille. Il se peut qu'au vu des conditions d'éloignement ou du mode de transports que les frais de l'accompagnateur soient également imputés. Les responsables légaux ou un tiers majeur ayant une autorisation parentale sont dans l'obligation de venir récupérer l'enfant soit dans les gares ou sur la structure directement. Ces mesures seront validées par l'Autorité Territoriale. A la suite d'une exclusion, la Communauté de Communes se réserve le droit d'émettre un refus à une future participation. Le non-respect de cette réglementation relève d'un délit pénal.

-Contact et relation avec les parents :

Les parents seront informés de manière collective tout au long du séjour via le site internet communautaire.

Les visites « familiales » ou « amicales » ne sont pas tolérées sur le site d'accueil du séjour.

#### • ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La pré-inscription et l'inscription aux séjours vaut acceptation de l'ensemble des éléments du règlement intérieur.

